

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

N° 62-2025

Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 ainsi que des décisions modificatives, qui s'élèvent à 5 196 048,34 € (non compris le chapitre 16 : « remboursement d'emprunt »),

Vu l'avis favorable du comptable en date du 04 décembre 2025,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 08 décembre 2025,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la possibilité d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice précédent,

Considérant que les crédits ouverts pour l'exercice 2025 en section d'investissement se répartissent ainsi :

Imputation	Désignation	Rappel du budget 2025 (BP / BS / DM)	Montant autorisé avant vote du BP (maximum 25 %)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (Etudes, logiciels, ...)			
2031	Frais d'étude	480 000,00 €	120 000,00 €
2051	Concessions et droit similaire	30 000,00 €	7 500,00 €
2041581	Biens mobiliers, matériels et études	15 000,00 €	3 750,00 €
21 - Immobilisations corporelles (Matériels divers)			
21351	Installation générales, agencements, aménagement des constructions	2 535 868,90 €	633 967,23 €
21838	Matériel informatique	11 000,00 €	2 750,00 €
21828	Autres matériels de transport	40 000,00 €	10 000,00 €
21848	Mobilier	40 000,00 €	10 000,00 €
2158	Matériel et outillage	21 093,65 €	5 273,41 €
21534	Réseaux d'électrification	160 000,00 €	40 000,00 €
23 - Immobilisations en cours (Travaux)			
2313	Travaux	500 000,00 €	125 000,00 €
2315	Installation, Matériel et outillage technique	753 296,33 €	188 324,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 à hauteur de 25 % des prévisions budgétaires 2025.

Article 2 : Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 18 décembre 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaients présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaients représentés :

Monsieur PENNEC pouvoir à Madame NOEL.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur COLLON.

Etaients absents excusés :

Mesdames BOYER et GIRAUD.
Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **25**

Membres excusés et représentés : **2**

Membres absents non représentés : **3**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 19 novembre 2025.